

Newsletter
Juin 2026

UNE ÉTAPE HISTORIQUE

**Le Conseil national
adopte la motion visant
l'inscription du
contrôle coercitif
dans le droit suisse.**

Déposée et portée par Jacqueline de Quattro

Projet initié et soutenu par Ki**TOO**S

**Grégoire « Dis-moi maman est-ce que ça va ? »
et
le non-respect de la Convention
d'Istanbul par notre législation.
*Saison 1, épisode 3***

1 Grégoire

Après Dalida et sa chanson « Paroles, paroles ... »¹ et Veronica avec « Alice »², laissons le micro à Grégoire, chanteur belge qui s'engage contre les violences faites aux femmes avec sa chanson « Dis-moi maman, est-ce que ça va ? »³. Elle met l'enfant comme personnage principal et qui, s'il ne comprend pas exactement ce que sa maman, subit aussi la violence domestique de son papa, est bien conscient que ce n'est pas normal jusqu'à la disparition du parent protecteur, jusqu'au féminicide.

Dis-moi maman, c'est quoi ce bruit
qu'on entend là au creux des nuits ?
ça ressemble pas à un éclair
dis-moi maman, c'est pas l'tonnerre,

dis-moi maman pourquoi t'as peur
dis-moi maman pourquoi tu pleures
et pourquoi tu caches tes yeux
dis-moi maman c'est quoi ces bleus ?

dis-moi maman est-ce-que ça va ?
pourquoi tu trembles quand y a papa
pourquoi tu m'dis "chut" doucement
et que tout va bien mon enfant

pourquoi maman tu dis tout le temps
que ce sont des histoires de grands
et qu'il ne faut pas l'dire aux autres
pourquoi tu dis que c'est de ta faute ?

dis-moi maman c'est quoi ces cris
qui nous réveillent au creux des nuits ?
dis-moi maman pourquoi l'matin
tu dis toujours que c'était rien

dis-moi maman pourquoi tu m'serres
pourquoi j't'entends faire des prières
pourquoi c'est si fort que tu m'embrasses
dis-moi maman ce qu'il se passe

dis-moi maman est-ce-que ça va ?
pourquoi tu trembles quand y a papa
pourquoi tu m'dis "chut" doucement
et que tout va bien mon enfant

pourquoi maman tu dis tout le temps
que ce sont des histoires de grands
et qu'il ne faut pas l'dire aux autres
pourquoi tu dis que c'est de ta faute ?

Dis-moi maman c'est quoi ce bruit
qu'on entend là au creux des nuits
je sais maman, c'est pas l'tonnerre,
je sais maman, c'est pas l'éclair

dis-moi maman est-ce-que ça va ?
Dis-moi pourquoi tu réponds pas ?...

2 Enfin une avancée dans le respect de la Convention d'Istanbul ?

Non ! pas encore.

À tout le moins pour que les auteur.e.s d'atteinte à la personnalité de leur conjoint et des enfants risquent une peine à la hauteur de leurs méfaits ET que ces victimes soient réellement protégées en privilégiant le bien-être et le développement de l'enfant plutôt qu'un maintien toxique du lien entre l'auteur.e et ses victimes par le biais d'une autorité parentale partagée et une garde « usuelle » ou pire alternée.

Si la motion de Quattro pour l'introduction du contrôle coercitif dans notre législation a été largement acceptée le 16 juin 2026 par le conseil national et attribuée à la commission compétente, elle doit encore :

- être approuvée par le Conseil des états puis
- « mise en musique » par l'administration pour

- revenir devant les deux chambres pour discussions et approbation des projets de modifications législatives.

Cela va encore prendre du temps, beaucoup de temps, pendant lequel les victimes continueront à être ignorées, malmenées et même parfois condamnées par la justice pénale et/ou civile.

Il a fallu :

- 18 longues années pour que le harcèlement soit pénalement condamnable,
- Voilà déjà 5 ans que l'initiative parlementaire « Qui frappe part ! » a été déposée et acceptée par les commissions des affaires juridiques du national en 2022 et des états en 2023. L'administration fédérale ne semble pas pressée et le Conseil fédéral regarde ailleurs.

Il ne faut pas baisser les bras.

¹ Voir notre newsletter de février 2026 https://www.kidstoo.ch/app/uploads/K2NL_202602_FR.pdf

² Voir notre Newsletter du mois de mai 2026 https://www.kidstoo.ch/app/uploads/K2NL_202605_FR.pdf

³ Voir <https://www.youtube.com/watch?v=gKYDOJ0mQ>

3 Les infractions de violence domestique et non domestique

La statistique policière de la criminalité (SPC) présente d'une part toutes les infractions pour lesquelles une plainte a été déposée ainsi que parmi celles-ci, celles qui sont considérées comme de la violence domestique.

L'écho médiatique à propos de la violence domestique se porte principalement sur le nombre d'infractions et de victimes qui augmentent année après année. Les cas de féminicides sont aussi mis en évidence depuis quelques années.

Dans notre rapport « Un autre regard sur la statistique policière de la criminalité »⁴, KidsToo se concentre principalement sur le nombre de victimes et d'auteur.e.s de violence domestique et compare ces chiffres à ceux exercés pour les mêmes délits en dehors de la sphère domestique⁵.

Si ce rapport fait aussi une analyse de la violence « grave » et « non grave », cette approche ne dit rien de la gravité globale des délits commis et subis.

Dans notre document « Violence domestique en Suisse. Gravité des infractions selon le législateur »⁶ nous avons « classés » arbitrairement les articles du CP considérés comme relevant de la violence domestique en 5 niveaux de gravité.

Au niveau 1, le plus faible, on retrouve l'art. 126 CP Voies de fait avec une pondération de un tandis qu'au niveau 5 le plus élevé on a aussi bien les lésions corporelles grave (art. 122 CP) que les assassinats (art. 112 CP) ont une pondération de cinq.

Prenons l'exemple de 2 infractions commises, une de voies de fait et une de lésions corporelles graves. Le nombre d'infractions serait évidemment de deux, la gravité globale des infractions serait de $1 \times 1 + 1 \times 5$, soit six. La gravité moyenne de la violence exercée ou subie serait de $6 / 2$, soit trois.

3.1 Infractions enregistrées

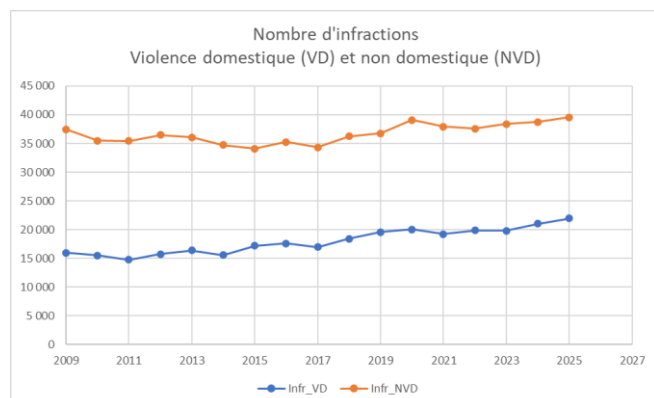


Figure 1: Nombre d'infractions de violence domestique (Infr_VD) et non domestique (Infr_NVD) pour les mêmes articles du code pénal

En prenant comme l'année 2017 comme année de référence (avant l'entrée en vigueur de la convention d'Istanbul en Suisse), on voit que les infractions de violence dénoncées en dehors de la sphère domestique ont augmenté de 15 %.

L'augmentation est encore plus importante pour les infractions dénoncées dans la sphère domestique avec une progression de 30%.

⁴ Rapport disponible sous https://www.kidstoo.ch/app/uploads/Dernier-ViolDom_K2_1_FR_1.pdf

⁵ Les chiffres de la violence non domestique pour un art. du CP sont obtenus en soustrayant du nombre total de la SPC celui de la SPC domestique.

⁶ https://www.kidstoo.ch/app/uploads/Art_CP_Gravite_ViolDom_2025_FR.pdf. Ce document sera modifié lors de l'analyse des chiffres de la SPC 2026, chiffres qui devraient inclure le nouvel art. du CP sur le harcèlement.

3.2 Gravité globale

La Gravité globale est la somme des infractions multipliées par leur facteur de pondération.

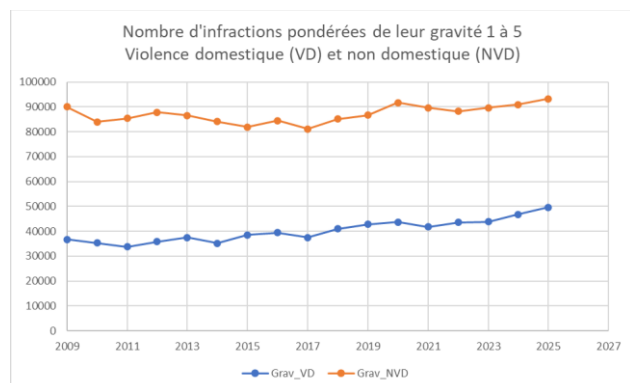


Figure 2: Gravité globale des infractions de violence domestique [Grav_VD] et des infractions non domestiques [Grav_NVD] pour les mêmes articles du CP

3.3 Gravité moyenne

La Gravité moyenne est la division de la Gravité globale par le nombre d'infractions.

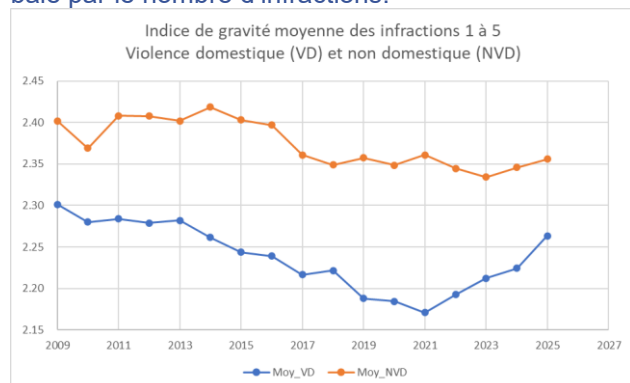


Figure 3: Gravité moyenne des infractions de violence domestique [Moy_VD] et des infractions non domestiques [Moy_NVD] pour les mêmes articles du CP

La gravité globale augmente mathématiquement avec le nombre d'infractions. Si le « mix » des infractions est constant au cours du temps, l'évolution en % par rapport à une année sera la même que l'évolution du nombre d'infraction.

Depuis 2017, la gravité globale pour la violence non domestique a augmenté de 15%. Cette augmentation est de 33% pour la violence domestique

Pour la sphère non domestique, l'augmentation depuis 2017 est la même que le nombre d'infraction (15%). Le « mix » de gravité des infractions est stable.

Pour la violence domestique, la progression est de 10% supérieure (de 30% à 33 ou 34%). Les auteur.e.s usent de violence globalement plus grave.

En dehors de la sphère domestique, la gravité moyenne 2025 est quasiment au même niveau que celles de 2017 et 2021 (+0.2% pour les deux années). Pour la violence domestique, la gravité moyenne était en baisse continue de 2009 à 2021 pour remonter brutalement depuis. Pourquoi ? Changement à la sortie du COVID ?

En 2025, la gravité moyenne a augmenté de 2.5% par rapport à 2017 et même de 4.6% par rapport à 2021.

4 Lectures recommandées

« Briser les chaînes. Mon histoire, ma vérité, ma reconstruction »⁷ de Tiffany Fortune, 2026, Éditeur DashBook.
 « Mon cerveau sous emprise. Comprendre la violence psychologique et se libérer grâce aux neurosciences »⁸ de Pascal Michelon, 2026, Leduc Éditions.
 « Framed. Women in the Family Court Underworld »⁹ de Dr Christine M. Cocchiola & Amy Polacko, 2024 Éditeur Narc Free Press.

5 KidsToo – what's new ?¹⁰

KidsToo a organisé le 10 juin à Neuchâtel un symposium sur le « Contrôle coercitif : Enjeux familiaux et juridiques » auquel une centaine de personnes ont participé. Les grands absents ont été les juges et magistrats de la justice pénale et civile¹¹.

La barre des 2'000 followers sur [LinkedIn](#) a été franchie. Belle progression après les 700 en mai 2025, 800 en juillet, 1'200 en octobre, 1'400 en janvier 2026, 1'650 en février et 1'850 en mai.

Merci à toutes et à tous pour votre intérêt et n'hésitez pas, pour le bien des victimes adultes et mineures de violence domestique, à vous inscrire et à inciter vos connaissances et ami-e-s à nous suivre aussi. Nous publions normalement un post par semaine.

6 Abréviations

BFEG Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes
 CP Code pénal
 SPC Statistique policière de la criminalité

⁷ <https://www.kidstoo.ch/ressources/briser-les-chaines/>

⁸ <https://www.kidstoo.ch/ressources/mon-cerveau-sous-emprise/>

⁹ <https://www.kidstoo.ch/ressources/framed/>

¹⁰ <https://www.kidstoo.ch/nouveautes/>

¹¹ Et pourtant le BFEG a rédigé des standards minimaux pour les professions du droit <https://backend.ebg.admin.ch/fileservice/sdweb-docs-prod-ebqch-files/files/2026/02/11/ce388b5c-1452-4299-8557-f2f47548ce0b.pdf>. Mais ces grands absents craignent-ils qu'une (in)formation pourrait biaiser leurs jugements éclairés ?

Kids

Fondation KidsToo
c/o étude piquerez & droz
Rue des annoncïades 8
2900 Porrentruy
www.kidstoo.ch